

TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE TOULOUSE

TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

	FRAIS DE DOSSIERS PAR FAMILLE (3)	QUOTIENT FAMILIAL (5)	RESIDENT TOULOUSE (1) (6)		RESIDENT HORS TOULOUSE (1)	
			FRAIS DE SCOLARITE (4)		FRAIS DE SCOLARITE (4)	
			1 ^{er} CURSUS	CURSUS SUPPLEMENTAIRE (7)	1 ^{er} CURSUS	CURSUS SUPPLEMENTAIRE (7)
HORAIRES AMENAGES (H.A)						
H.A.P. OU H.A.S	28,00 €		GRATUIT	Tarifs EXTERNES	GRATUIT	Tarifs EXTERNES
RANGUEIL ADMIS (2)	28,00 €					
EXTERNES – Musique, Danse, Théâtre						
CURSUS TRADITIONNEL OU POLE DES ARTS BAROQUES OU ADULTES : Formation musicale et/ou chant chorale et/ou Pratique Amateur (Musique, Théâtre) et/ou Érudition OU AUDITEURS Musique, Danse, Théâtre	28,00 €	De 0 à 400	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
		De 401 à 520	120,00 €	120,00 €	180,00 €	180,00 €
		De 521 à 640	170,00 €	170,00 €	255,00 €	255,00 €
		De 641 à 1280	220,00 €	220,00 €	330,00 €	330,00 €
		De 1281 à 1800	280,00 €	280,00 €	420,00 €	420,00 €
		De 1801 à 2400	340,00 €	340,00 €	510,00 €	510,00 €
		2401 et plus	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €
PLAY MUSIC VARIATION N°3	28,00 €		GRATUIT			
PLAY MUSIC VARIATION N°4	28,00 €		GRATUIT			

(1) Le tarif des frais de scolarité sera appliqué au vu du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur.

SEUL UN DE CES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA REINSCRIPTION : Factures d'électricité - de téléphone fixe ou internet - d'eau - de gaz – attestation d'assurance habitation (documents de moins de trois mois).

(2) Les élèves en horaires aménagés à Rangueil (Enseignement musical inclus dans l'enseignement général) s'acquitteront des frais de dossier après leur admission.

(3) Les frais de dossier sont à régler pour toute inscription ou réinscription quel que soit le lieu de résidence. En cas de non présentation au concours ou tests d'entrée, de non admission ou démission ou congé, ces frais ne sont pas remboursables.

(4) En cas de démission en cours d'année, les droits de scolarité sont intégralement dus, sauf si la démission parvient au Conservatoire **par courrier recommandé au plus tard le mardi 13 novembre 2018**.

Les élèves inscrits en stage instrumental ou figurant sur liste d'attente sont dans l'obligation de suivre des disciplines complémentaires. A l'issue des résultats rendus à la fin du 1^{er} trimestre de l'année scolaire en cours, les élèves non retenus pourront démissionner sans s'acquitter des frais de scolarité 2017-2018 et 2018-2019.

(5) Le calcul du quotient familial est appliqué à partir de l'avis d'imposition français de 2017 sur les revenus 2016 au nom du représentant légal ou au nom de l'élève. Pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, le calcul est effectué à partir des deux avis d'imposition. Conformément aux règles de calcul de la CAF, il est déterminé sur la base du revenu imposable divisé par 12 mois et de la composition familiale (nombre de parts). Dans le cas où l'avis d'imposition français ne peut être fourni le tarif maximum sera appliqué.

(6) Les élèves domiciliés à Toulouse en résidence universitaire ou foyer se verront appliquer le tarif résident Toulouse sous réserve de la production de l'attestation correspondant à l'année scolaire considérée

(7) Cours supplémentaire : - autre instrument (même si auditeur) – autre discipline appartenant à un autre domaine ; par exemple danse ou théâtre pour un musicien, Jazz/Musiques actuelles ou pôle des Arts Baroques pour un élève suivant un cursus instrumental traditionnel (même si auditeur).

Frais Annexes	TARIFS
Livrets de formation musicale : Travaux pratiques 1er cycle	11,40 €
Travail dans les salles (tarif annuel)	
Studios	42,20 €
Studios équipés d'un instrument lourd (contrebasse, percussion, électroacoustique, harpe, clavecin, orgue, piano forté, à l'exception des pianos)	81,50 €
Les studios équipés d'une batterie sont loués uniquement aux élèves de 3ème cycle	
PRÊT D'INSTRUMENT AUX ELEVES INSTRUMENTISTES DU CRR (tarifs annuels 2017-18 et 2018-19)	
Cordes jusqu'au 3/4, petite mandoline et harpe celtique	136,80 € (soit 11,40 € €/mois)
Autres (Y compris les cordes 4/4 et les archets)	164,40 € (soit 13,70 € €/mois)
Règlement à effectuer à la signature du contrat. En cas de restitution de l'instrument avant le terme du contrat annuel, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de mois effectifs de location. Tout mois commencé est dû.	
Les élèves stagiaires ou inscrits à la variation n°3 et n°4 du dispositif PLAY MUSIC sont exonérés des frais de location d'instrument pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019	
Certains instruments spécifiques demandés à l'orchestre sont prêtés à titre gracieux.	